

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
235.34 pour la Société Mutuelle.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les Ennemis des Cultures.



DE VIOLENTS ORAGES se sont abattus dans toute la France. Dans le Calvados une pluie diluvienne et d'énormes grêlons ont ravagé champs et jardins. Les blés et les foin sont rasés, les pommes de terre sont sacagées. Les pommiers n'ont plus ni fleurs, ni feuilles. En Lorraine, dans l'Allier, la Marne, en Bourgogne, en Vaucluse, en Roussillon, partout les orages ont causé des dommages considérables. Les vignes ont particulièrement souffert. On signale des millions de dégâts et des hommes tués par la foudre.

VAGUE DE CHALEUR... ET DE FROID : Aux Etats-Unis, en raison de la grande sécheresse, on estime à plus de 3 millions de dollars par jour, les dégâts causés aux récoltes. Dans une dizaine d'Etats, 41 personnes sont mortes des suites de la chaleur. Par contre, en Turquie, on signale une abondante chute de neige, 40 moutons et un berger ont été gelés dans la région de Kizil-Iahaman.

LA FOIRE DE PARIS a connu, cette année, un succès considérable et a été une magnifique tremplin pour la reprise des affaires. On a enregistré plus de 2 millions 300.000 visiteurs.

LE PRIX DU LAIT DANS LE MONDE serait, d'après une estimation allemande (en francs français), de : Suisse, 0.90; Italie, 0.58; Autriche, 0.57; Allemagne, 0.56; Etats-Unis, 0.54; France, 0.60; Norvège, 0.405; Pays-Bas, 0.36; Suède, 0.36; Pologne, 0.32; Finlande, 0.305; Yougoslavie, 0.285; Canada, 0.275; Danemark, 0.26; Lettonie, 0.17; Estonie, 0.165.

GRAND FESTIVAL DE MUSIQUE : La Société Musicale de Saint-Julien-de-Concelles fêtera son cinquantième le dimanche 24 juin. De grandes réjouissances auront lieu à Saint-Julien, avec le concours de 12 Sociétés de Musique, dont la « Municipale » de Nantes avec 80 exécutants. Le soir, concert de gala et illuminations féériques. On prévoit une énorme affluence à cette belle fête.

EN ALGERIE, la récolte des cultures fourragères sera vraisemblablement inférieure à la précédente. Cette dernière aurait donné 2.660.000 quintaux de fourrages secs et 900.000 quintaux de fourrages verts ou ensilés.

Avis aux Producteurs de Chanvre

Les producteurs de chanvre de La Chapelle-Basse-Mer, Saint-Julien-de-Concelles et Basse-Goulaine sont avisés qu'ils pourront toucher leurs primes au chanvre pour la récolte dernière vers la fin du mois de juin courant, chez le percepteur, qui les avisera par publication, et sont priés d'assister obligatoirement et sans faute à une réunion extraordinaire qui aura lieu le dimanche 17 juin, à 10 heures (légal), à l'école des garçons de Saint-Julien-de-Concelles.

Objet : 1° Décision à prendre pour déterminer si l'Association des Producteurs de chanvre et d'osier doit dépenser une partie de l'avoir en caisse en participant aux frais d'un banquet organisé par les planteurs de tabac, en collaboration avec eux, ou, comme il avait été prévu, garder cet avoir pour augmenter la prime l'année prochaine.

2° Confection de barrages en Loire pour faciliter le rouissage du chanvre, et financement par l'Association de ces travaux.

3° Questions diverses.

Le Président : MARCEL CHAUVÉAU.

Il semble que les éternels adversaires de la paysannerie et des ruraux engagés une nouvelle bataille contre l'agriculture française et que certains milieux gouvernementaux favorisent cette offensive.

Nous réclamons la « terre » en faveur de l'agriculture !

LA COMPRESSIBILITÉ DES PRIX AGRICOLES

M. L. Bretignière, le savant professeur de Grignon, vient de publier, dans « L'Agriculture Pratique », cette intéressante étude que nous sommes heureux de mettre sous les yeux de tous nos lecteurs :

Récemment, je lisais dans un journal, à propos de la vie chère, qu'il serait difficile de s'attaquer à la viande, car il y avait 4 à 5 francs de frais, jusqu'ici incompressibles, par kilogramme. Au même moment, discutant du prix de bœufs gras à vendre, j'étais soumis à un essai de compressibilité sur le poids (comment se défendent ceux qui n'ont pas de bascule ?), sur le rendement, sur la qualité, et, d'une bête valant normalement, d'après les mercures, le poids et l'état, environ 2.400 francs, l'acheteur m'offrait généralement 2.100 francs. Quelques jours avant, ayant à régler le prix d'un porc, ergotant sur les quelques kilogrammes à déduire pour le jeun, le charcutier essayait de faire réduire encore, prenant le ciel à témoin qu'il perdait assez d'argent comme cela ! (le porc à 5 francs le kilogramme vif, la viande de porc à 7 fr. 50 la livre).

Mais on annonce une réduction sur le prix des engrais, 6 %, 8 %, suivant les catégories ; aussitôt on entrevoit une réduction du prix du blé... et du pain. Calculons, ou plutôt empruntons des chiffres à une conférence de M. Lheureux sur l'azote et les engrais nitriques en France. « D'après les comptes de la Ferme extérieure de Grignon, une baisse de 6 % dans le prix des engrais azotés ne fait baisser le prix de revient d'un sac de blé que de 0 fr. 36 ».

Comme la dépense en engrais phosphatés et potassiques est à peu près égale à celle qui résulte de l'achat des engrais azotés, c'est donc une baisse de 0 fr. 72 par sac de blé que l'on pourrait réaliser. Suivons cette baisse jusqu'à la miche, nous arrivons à 1 cent. 1/2 au maximum par kilogramme de pain. Nous n'ignorons pas que l'on apprécie les moindres écarts dans le prix du pain, et l'on a fait grand bruit autour de la décision prise par les boulangers de

ne pas augmenter le prix jusqu'à la moisson ; des mauvaises langues se sont empressées de faire remarquer que le prix du pain était calculé en raison du prix taxé du blé et qu'il n'avait pas été tenu compte des achats à 10, 20, 30 et même 40 francs au-dessous des cours pratiqués depuis la moisson dernière : 29 francs les 100 Kilogr. de blé donneraient 0 fr. 10 par kilogramme de pain, en ne suivant pas le cours théorique du blé, le prix du pain reste en deca de la position normale.

En réalité, on ne saurait trop le répéter, l'effort maximum a été réalisé par l'agriculteur, plus exactement, a été imposé à l'agriculteur. Il a pu diminuer ses prix de revient par de meilleurs procédés culturaux, par une organisation différente de l'exploitation, mais si l'on continue à jouer de la compressibilité des prix à la production, le désastre s'élargira. Que l'on examine ce qui se passe dans les campagnes ; aucun fournisseur ou artisan n'est plus payé régulièrement ; on réduit la main-d'œuvre au-delà de ce qui serait nécessaire en nombre et en salaires ; je vois des gamins de treize ans employés comme charretiers ; comment veut-on qu'une reprise sérieuse ait lieu si 18 millions d'habitants, vivant directement de l'agriculture, ne peuvent plus payer.

Sans toucher à des prix déjà inférieurs et qui mettent les producteurs en perte (déclaration du Président du Conseil), il faut que tous ceux qui échelonnent leurs efforts (2) entre le producteur et le consommateur, consentent à une réduction de leurs commissions, bénéfices ou services. A une baisse de prix rendue indispensable si nous ne voulons pas être isolés du monde entier, politiquement et économiquement, chacun doit participer ; autrement, consacrons nos dernières ressources au développement de nos moyens de défense et commençons à soutenir le siège, en attendant pour les générations futures la réalisation des prophéties de Guillaume II : l'Europe asservie par les jaunes.

L. BRETIGNIERE.

Une importante Réunion Parlementaire au sujet de la Crise Laitière

Le jeudi 31 mai, à l'appel de la Confédération Générale des Producteurs de Lait a eu lieu à la Chambre des Députés une importante réunion pour la défense des producteurs de lait avec le concours du Groupe de Défense de la production et de l'industrie laitières de la Chambre et des Comités Parlementaires de l'Élevage du Sénat et de la Chambre.

La réunion a été présidée par M. Roy, député du Puy-de-Dôme, vice-président du Groupe de la production et de l'industrie laitières, assisté de M. Beaumont, sénateur, président du Comité Parlementaire de l'Élevage du Sénat ; Bastid, député du Cantal, Président du Comité Parlementaire de la Chambre ; Donon, sénateur du Loiret, Vice-Président de la C. G. L. ; Jouffrault, député des Deux-Sèvres, Secrétaire général du Groupe de la production et de l'industrie laitières.

Plus de 100 parlementaires, députés ou sénateurs, assistaient à cette réunion, ainsi qu'une délégation composée de représentants des diverses régions de la production laitière, délégation conduite par MM. de Crazeaux, Président de la Fédération Nationale des Coopératives Laitières, et Robineau, Président de la Confédération Générale des Producteurs de Lait.

Après une allocution de M. Donon, M. Achard, Secrétaire Général de la C. G. L., fit un exposé d'ensemble de la crise laitière et des mesures qu'il convient d'envisager en vue d'en atténuer les douloureux effets sur la classe paysanne.

Une longue et intéressante discussion s'engagea, à laquelle prirent part notamment MM. Leculier, député du Jura, Président du Syndicat Général de la production française du Gruyère ; Clerc, député de la Haute-Savoie ; Marcel Donon, sénateur du Loiret ; Jouffrault, député

des Deux-Sèvres ; Beaumont, sénateur de l'Allier ; Dancourt, sénateur de la Manche ; Mallet, député de la Charente ; Beaudouin-Bugnié, député du Doubs ; Guillon, député des Vosges ; Joubert, député de la Corrèze ; Fern, député des Deux-Sèvres.

L'Assemblée approuva à l'unanimité l'ensemble des mesures proposées par la Confédération Générale des Producteurs de Lait, elle décida notamment d'organiser très prochainement une démarche générale auprès de M. le Président du Conseil en vue de lui demander :

1° Une réduction générale des importations de fromages étrangers pour le 3^e trimestre 1934, tant en ce qui concerne les fromages qu'en ce qui concerne les laits concentrés, cette mesure devant être considérée comme la première étape vers la suppression presque complète des importations de fromages et de lait concentré étranger, la France suffisant complètement à couvrir les besoins de sa consommation ;

2° Le non-renouvellement de l'accord franco-suisse à expiration de la période de 6 mois pour laquelle il a été conclu ;

3° Le dépôt immédiat par le Gouvernement d'un projet de loi organisant le développement de la propagande de la consommation du lait et de ses dérivés, la protection de la production laitière contre les ersatz et la margarine, l'amélioration des conditions de production hygiénique du lait et l'organisation rationnelle de l'écoulement des excédents de la production d'être sur la base du bon d'importation et de la création de caisses de compensation.

L'Assemblée a été unanime pour décider d'attirer solennellement l'attention du Gouvernement et du Parlement sur la gravité de la crise laitière et de ses répercussions sociales et économiques sur la vie paysanne.

Un Brin de Causette...



« ... Prenant la parole au dessert, M. le Ministre de l'Agriculture remercia les personnalités présentes et abordant le grave sujet de la crise agricole, il assura aux congressistes que tout serait mis en œuvre, pour sauvegarder les intérêts de nos producteurs, l'Agriculture étant à la base de notre richesse et de notre prospérité nationale. »

Les comptes rendus des gazettes ajoutent, comme de juste, que « de vifs applaudissements hâchèrent le discours du Ministre ». Après ça et un bon déjeuner, arrosé comme y faut, y a pu à chanter sur l'air de la Marseillaise : pom pom, pom, pom, pom, pom... et à aller rouper sur nos deux oreilles, en attendant la prochaine récolte.

A tout bout de champ, à propos de chaque chose, ou à propos de rien, on voye les Ministres faire des grands discours-programmes, chacun prêchant pour son saint et chacun nous promettant plus de beurre que de pain. L'est vrai qu'aujourd'hui sont point en peine, puisque le beurre coûte presque ren et qui a abondance sur toute la ligne. Mais le Français est comme ça : qui soye paisan, ouvrier ou bourgeois, y aime ceusses qui préchent ben, ceusses qui savent lui en mettre plein la vie, plein les oreilles et le gosier, car dans son cœur de latin chacun a la langue ben délayée. On pourrait même dire qu'au fond de chaque Français y a un avocat qui sommeille... On ferait ben terribles des députés !

Le malheur, avec c'te fameuse crise qu'on traverse, c'est qu'il suffit point de s'gargariser avec des jolies phrases, ni de se dodeliner avec des belles promesses, fallant des actes tout pleins énergiques. A force de paroles, de discours, de vœux, de « considérer » par ci, de « considérer » par là, on finit par être considéré du tout et pis on est point plus avancé qu'avant, ben au contraire. Tous les vœux qu'on envoie, à la fin des congrès, ou des réunions, ça n'est que de méchants bouts de papier, qui vont rejoindre les autres... dans la corbeille. Autant en emporte le vent !

Des paroles, toujours des paroles, y en a qui tenant la tribune quatre heures de rang, pour ne ren dire, sinon qu'à amuser ou endormir la galerie. Des promesses, toujours des promesses, y sont point chiches pour en donner ; mais quand c'est qui faut passer aux actes, faire un boulot sérieux, travailler comme y faut, on voye terribles les précheurs se dégonfler. A la dernière séance de la Chambre, où c'est qui a débattu la politique agricole, le pusi qui a eu, c'est 68 députés en séance. La misère des campagnes est point si intéressante que les « proportionnelles » ou que les affaires Stavisky.

En attendant, dans des pays ouais, on préche moins que chez nous et on fait pus de boulot. Regardez un peu chez les Italiens comment qu'il ont développés leur agriculture. Des pays entiers de marais, tout pieu malsains, ont été asséchés et améliorés. On y voye maintenant des champs magnifiques et des riches villages. Et pis les Italiens vendent leur blé 140 francs ; les paysans sont en honneur, organisés comme y faut, même qui prenant not'place sur le marché parisien, en Rhénanie, en Angleterre et ailleurs ! Allons, messieurs nos dirigeants, le silence est d'or. Préchez moins et agissez de la bonne manière, on vous applaudira d'un bon cœur !

maître jammot

L'Exportation de nos Produits Agricoles en Angleterre

M. Elliott, ministre anglais de l'Agriculture, a déclaré que l'agriculture anglaise doit prendre un rapide développement afin de se passer des produits agricoles de ses Domaines et de « la France ».

Voilà qui est parlé clair et qui donnera sans doute à réfléchir à ceux qui espèrent toujours trouver en Grande-Bretagne des débouchés sérieux pour nos produits agricoles.

Pour sauver la situation du Marché du Blé

Le Comité Directeur de l'Association Générale des Producteurs de Blé souligne la gravité de la crise qui bouleverse l'économie agricole de notre pays.

La crise du blé retient spécialement l'attention.

Elle n'est malheureusement qu'un des éléments de la crise générale qui atteint toutes les productions agricoles.

La situation des céréales secondaires, en particulier, est désastreuse : L'avoine à moins de 40 fr., l'orge de brasserie cotée à 60 fr., sur la prochaine campagne sont à des cours de misère qui vont pousser les producteurs à délaisser encore plus ces cultures.

Le bétail touche des prix inconnus depuis 40 ans. Les menaces les plus graves pèsent sur la production laitière, déjà en pleine crise.

Le mal est général ; c'est toute l'agriculture française qui souffre et dont les facultés de résistance s'amenuisent de jour en jour.

Pour résoudre la crise du blé, des mesures spéciales au Marché du blé sont nécessaires.

Mais aucune solution complète et durable ne pourra être trouvée hors d'un cadre d'une politique de défense agricole équilibrée.

Cette politique doit éviter avant tout la défense et le développement exclusifs de quelques grandes productions.

LES ROSES

Bien que les poètes aient baptisé Mai le mois des roses, c'est en réalité pendant le mois de juin que la reine des fleurs s'épanouit et pare de sa splendeur nos jardins.

Il est donc d'actualité de parler d'elle et elle mérite qu'on consacre une chronique à célébrer sa grâce et son parfum, à rappeler ses innombrables variétés, ses propriétés et ses particularités curieuses.

On assure couramment que la rose nous est venue d'Orient, et particulièrement de l'Inde et de la Perse, mais cette opinion ne paraît pas basée sur des données certaines et elle est contredite par des observations indéniables. En effet, si la rose de Damas vient à coup sûr de Syrie, la Cent-feuilles de Géorgie et la Musquée d'Ispahan, il n'en est pas moins certain que la Chine produit spécialement la rose Lawrence, la Multiflore et la Banks et le Japon le rosier rugueux. La rose des champs se rencontre dans toute l'Europe et celle des haies croît spontanément dans le monde entier.

La rose fut fêtée dans tous les pays depuis la plus haute antiquité. Les Grecs en avaient fait l'emblème de la jeunesse et les Romains en couronnaient leurs dieux, s'en couronnaient eux-mêmes et effleuraient partout ses pétales. Plus tard, elle fut le symbole de la vertu et c'est ainsi que Saint-Médard, évêque de Noyon, lorsqu'il institua la cérémonie annuelle du couronnement d'une jeune fille sage, coutume qui s'est perpétuée jusqu'à nous, donna à celle-ci le nom de « rosière ». Elle s'introduisit, bien entendu, dans la politique et servit en Angleterre de signe de ralliement aux partisans de deux maisons rivales, celles d'York et de Lancastre, les premiers arborant la rose blanche, les seconds la rose rouge. L'art a largement usé d'elle, en architecture, en décoration, en tapisserie, la rose a paru dans la plupart des époques et des styles, mais aucun siècle plus que le 18^e n'a tiré d'elle de gracieux effets.

Les horticulteurs comptent actuellement plus de douze mille variétés de rosiers et, chaque année, il en est produit de nombreux types nouveaux. Il en existe des tons les plus divers, depuis le « Veilchenblau » violet jusqu'à la rose vert pâle ; seule la rose noire ne paraît pas avoir été créée jusqu'ici, malgré les recherches patientes et les efforts des spécialistes.

Certaines rosaires des environs de Paris sont célèbres par la multiplicité des espèces présentées ; celle de l'Hay, de Bagatelle et aussi celle

Elle doit, au contraire, n'abandonner aucune des productions secondaires ; mettre notre agriculture à même de maintenir toutes les cultures traditionnelles qui ont toujours fait son équilibre et sa force.

Pour le blé, depuis deux ans, l'Association Générale des Producteurs de blé lutte en vain pour obtenir l'application de toutes les mesures d'assainissement qui seules peuvent sauver le marché.

Nous sommes écrasés par les excédents de deux très fortes récoltes. Excédent difficile à chiffrer, qui sera sans doute, en fin de cette campagne, de l'ordre de 20 à 30 millions de quintaux.

Pas moyen de défendre le marché si l'on ne rétablit pas l'équilibre entre les ressources et les besoins.

L'A.G.P.B. n'a pas été écoutée, ou bien ses suggestions n'ont été retenues qu'après des mois de retard et appliquées sans conviction ni énergie.

Le résultat matériel n'a pas été atteint.

Le moral de la culture, lui aussi, est profondément touché. La culture a perdu confiance dans les lois prises pour la défendre.

Aujourd'hui, la gravité de la crise agricole, les menaces nouvelles qui pèsent sur le marché du blé ne permettent plus d'hésiter devant les décisions à prendre, ni de reculer devant l'exécution des mesures décidées.

de la Malmaison où, depuis l'impératrice Joséphine qui avait passionnément le culte de la rose, on a continué à garnir abondamment de cette fleur les parterres et le château. Mais au point de vue de la culture proprement dite, c'est surtout dans le midi de la France, en Luxembourg, en Belgique et en Bulgarie qu'on pratique l'exploitation de la rose dont on voit, dans ces régions, couvrir des champs entiers.

Il était naturel que dans le langage des fleurs, elle eut une place marquée ; voici la signification qu'on attribue à chacun des principaux types : blanche, candeur ; mousse, amour et volupté ; cent-feuilles, grâce ; capucine, éclat ; jaune, infidélité ; pompon, gentillesse ; rouge, amour violent ; rouge et blanche réunies, souffrance d'amour.

L'odeur de la rose est plus ou moins vive, suivant la variété ; certaines fleurs n'ont pas d'odeur, d'autres en possèdent une très marquée et d'autres plus vive que la température est régulière et moyenne. Ce parfum délicieux ne flatte pas cependant tous les odorats et il est des personnes qui ne peuvent le supporter.

Mais ce sont là des exceptions rares et on s'explique mieux que l'odeur de la rose soit appréciée et ait servi à tant de préparations en parfumerie depuis les temps les plus reculés de l'antiquité. Plume assure que la rose fut employée la première à ce point de vue dans les cérémonies religieuses et il fut un temps où l'usage de son parfum fut si répandu que Moïse dut interdire aux femmes des Hébreux de s'en servir pour leur toilette et prescrivit d'en réserver l'emploi pour la toilette et la conservation des morts.

Cette défense ne se prolongea d'ailleurs pas longtemps et, comme nous l'avons écrit au début de cet article, la rose retrouva bientôt toute sa popularité : « Son odeur », écrit Athénée, est recherchée par les buveurs comme un puissant remède contre les pesanteurs de la tête causées par les fumées du vin. » C'est peut-être pour cette cause que les Romains de la décadence jetaient, d'après Latinius Pacatus, des pétales de roses dans leur vin. Horace lui-même conseillait de ne pas épargner ces fleurs au moment des repas.

Peut-être, après s'être bornés à utiliser la rose fraîche, les Anciens s'appliquèrent à en conserver l'odeur. D'abord, ils firent usage de peaux d'animaux, dans lesquelles des pétales avaient été écrasés, puis l'Egypte

Persévérer dans certaines erreurs conduirait le marché et toute l'agriculture à leur perte.

Pour redonner confiance : il faut qu'il y ait quelque chose de changé. Abandonner les réglementations multiples, tracassières sans nécessité inapplicables parce que sans contact avec les réalités.

Se limiter à peu de mesures, mais matériellement nécessaires. Les appliquer avec une inébranlable volonté. Faire appel pour le succès de ces mesures, à la collaboration de toutes les professions intéressées.

Pour cela, le Parlement doit voter un texte simple, traçant les grandes lignes dans lesquelles agira le Gouvernement, muni des pouvoirs et des moyens d'action indispensables pour adapter aux circonstances les mesures à prendre.

Le programme que propose l'A. G. P. B. constitue un ensemble. Il faut renoncer à la politique des mesures fragmentaires suivie jusqu'à ce jour.

REGIME DU BLÉ POUR LA PROCHAINE CAMPAGNE

L'expérience de cette campagne est venue confirmer ce que pensait l'A. G. P. B. :

Le prix minimum, mesure exceptionnelle, imposée l'an dernier par les circonstances, n'est pas une mesure capable, par elle-même, de résoudre la crise du blé.

C'est un régime en porte à faux : il ne peut être étendu à toutes les cultures ; maintenu comme une mesure définitive pour le blé seul, il conduirait à la surproduction permanente, c'est-à-dire à l'impossibilité de défendre ce marché.

Cependant, la situation au marché est telle aujourd'hui, en raison de l'abondance des stocks non résorbés et du désarroi général des esprits, que le retour brutal à la liberté, le 16 juillet, est impossible. Ce serait l'écroulement certain des cours. On n'a pas le droit de courir le risque.

Inversement, ce serait une faute grave que de consacrer de façon définitive le renouvellement du prix minimum.

La véritable solution reste à disposition des excédents.

Tout l'effort doit donc être concentré sur les mesures techniques de résorption. Lorsque l'assainissement du marché sera réalisé — mais alors seulement — on devra revenir immédiatement au régime de libre discussion des prix.

Pour arriver à résorber les excédents, le concours de toutes les professions intéressées est nécessaire. Il faut donc que le Gouvernement fixe de façon nette sa position :

a) Maintien provisoire d'un prix minimum jusqu'à ce qu'il ait réalisé l'assainissement du Marché.

Le prix ne peut être fixé de suite, avant que l'on connaisse le résultat de la récolte.

Le Gouvernement après consultation des groupements professionnels agricoles doit avoir les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix, le moment venu, et revenir au régime de liberté dès que cela sera possible.

b) Application de toutes les mesures préconisées par l'A. G. P. B. pour réaliser l'assainissement dans le plus bref délai.

te et ensuite l'Italie fabriqueront de l'eau de roses. Enfin, vers l'an 1600, on découvrit le moyen d'isoler de celle-ci l'essence même de la fleur et dès lors on en fit partout une très importante consommation. Pendant des siècles, cette industrie ne fut guère exploitée qu'en Perse et en Turquie, mais plus tard on produisit également ce parfum en France, en Bulgarie et aux Indes, et aussi, dans une proportion moindre, en Tunisie et en Angleterre. En Bulgarie, il est fréquent qu'un petit cultivateur de roses distille lui-même les fleurs dans un alambic qui peut traiter par saison douze à quinze mille kilos de roses.

Mais, depuis l'envahissement des extraits purement chimiques, la bonne essence de roses perd de plus en plus sa vogue malgré le charme exquis de son parfum.

Robert DELYS.

LE DENTISTE A PRIX FIXE...

Extractions sans douleur, 5 et 10 fr.
Dentier complet, 28 dents... 499 fr.
Dentier partiel, la dent depuis 17 fr.
Réparation d'appareil en cinq heures.
Réparation d'une cassure, 25 et 15 fr.
Scellement d'une dent Steel... 10 fr.
Plombage simple garanti... 15 fr.
A qualité égale, prix imbattable.
Notre spécialité, appareil Franco-Américain, ni plaque, ni crochet.



SANS DENTIER AVEC DENTIER

Vous pouvez payer plus cher
Mais vous n'avez pas mieux
Maison française de confiance.
Consultations de 8 heures à 19 h. 30.
Cabinet dentaire moderne
"d'HALDALGO" de Paris
Passage Pommeraye - NANTES
(Galerie des Statues)
A.A.R.C. 1.000.000 de francs de garantie

Loerie du Comité d'Entente des Associations de Combattants et Victimes de Guerre

Nous croyons de notre devoir de rappeler, dans l'intérêt de chacun et en particulier de celui des enfants des Victimes de la Guerre, que le Comité d'Entente des Associations de Combattants de la Loire-Inférieure a organisé une loterie départementale au profit des Œuvres sociales des Associations de combattants.

Le but dans lequel a été organisée cette loterie mérite que chacun y apporte son appui, étant donné qu'indépendamment des lots offerts, chacun pourra contribuer au bien-être des enfants des Anciens Combattants.

Le prix du billet de participation n'étant que de deux francs, nous espérons que tout le monde voudra s'en rendre acquiesceurs d'un ou de quelques-uns.

Nous rappelons que les lots sont :
1° 30.000 francs en 30 Bons du Trésor de 1.000 francs.
2° 15.000 francs en 15 Bons du Trésor de 1.000 francs.
3° 5.000 francs en cinq Bons du Trésor de 1.000 francs.

5 lots de 1.000 francs en un Bon du Trésor de 1.000 francs.
10 lots de 500 francs en espèces.
50 lots de 100 francs en espèces.
100 lots de 50 francs en espèces.

Le tirage aura lieu le 14 juillet 1934. Vous trouverez des billets dans les succursales de l'Épargne de l'Ouest et les succursales des Bons Produits, aux Caisse des Grands Magasins, au Siège de l'Union Fédérale, 5, rue Saffroy, et au Siège du Comité d'Entente, rue de l'Arche-Sèche, n° 10 bis.

Transport par Fer des Pailles et des Fourrages

Les grands réseaux viennent de soumettre à l'homologation du ministre des Travaux Publics une proposition ayant pour but d'abaisser les minima de chargement par mètre superficiel des pailles et des fourrages et d'abaisser, de ce fait, le prix de transport de ces denrées.

Jusqu'à ce jour, les chargements doivent s'effectuer, pour les pailles au minimum de 200 kilos au mètre carré et pour les fourrages à celui de 500 kilos, ou payer pour ce chiffre. La proposition demande l'abaissement au minimum de 170 kilos par mètre carré pour les pailles et à celui de 400 kilos par mètre superficiel pour les fourrages.

Les tarifs remaniés en conséquence permettraient d'obtenir une réduction sur les tarifs actuels de 5 à 8 % suivant la distance.

Congrès de l'U. N. C. à Pontchâteau, le 17 juin

Voici le programme de cette journée :
8 h. 30 : Messe en musique avec chants.
9 h. 30 : Réception des officiels à la Mairie. Rassemblement des A.C. route de Vannes.
10 heures : Défilé et dépôt de gerbes au monument aux morts.
10 h. 30 : Réunion au champ de courses, route de Saint-Gildas. Discours.
12 h. 30 : Banquet.

Les anciens combattants qui se rendent à cette réunion, et il est à souhaiter qu'ils soient très nombreux, sont priés de se faire inscrire le plus vite possible à leur section, et de prévenir s'ils prendront part au banquet. Plus que jamais les A. C. ont intérêt à se rencontrer, à se connaître et à se sentir les coudes : c'est un devoir pour eux.

La réunion à Pontchâteau présente en plus l'attrait d'une agréable promenade : la petite cité étant très coquettement située sur ses collines, les excursions très proches sur les bords du Brivet, et la proximité du célèbre Calvaire du R. P. de Montfort inciteront de nombreux camarades à se déplacer le 17 juin.

Les sections feront bien de demander de suite des billets de tombola au Comité d'organisation et d'en activer le placement. Une grande quantité de beaux lots sont déjà à la disposition du Comité.

Un coffret fort ancien, bon marché ou d'occasion est dangereux. Achetez un coffret-fort Bauche.

La Journée Nationale du 24 Juin 1934

Tout le monde connaît la Croix-Rouge en France. Les anciens Combattants et leurs familles se souviennent du rôle important qu'elle a joué pendant la dernière guerre, du zèle et du dévouement de ses 71.000 infirmières bénévoles et des services rendus par ses 1.500 hôpitaux. Aujourd'hui d'innombrables malheureux bénéficient des œuvres qu'elle a établies, tant sur le territoire métropolitain que dans la France d'outre-mer.

Ce que beaucoup ignorent, c'est le degré d'intensité de son action bienfaisante en temps de paix, son action sociale. Ses 1.150 Comités ont mis sur pied plus de 3.000 œuvres : hôpitaux, cliniques, dispensaires généraux, sanatoriums, préventorium, dispensaires antituberculeux, foyers du soldat, œuvres d'entraide et de soins pour les militaires, maisons de repos, aérums, solariums, foyers pour stations climatiques, écoles de plein air, colonies de vacances, maternités, consultations prénatales, consultations de nourrissons, gouttes de lait, crèches, garderies, jardins d'enfants, œuvres de placement d'enfants, cantines scolaires, cliniques dentaires, cures salines, etc., etc.

Pour mener à bien une pareille tâche et améliorer les œuvres entreprises, les ressources de la Croix-Rouge Française sont toujours insuffisantes. Aussi a-t-elle obtenu de la bienveillante sollicitude du Gouvernement français l'autorisation d'organiser, le 24 juin prochain, une Journée Nationale de vente d'insignes.

Nous espérons que le public répondra généreusement à l'appel de cette grande organisation nationale, qui s'inspire en toutes circonstances de la noble formule de Pasteur : « On ne demande pas à un malheureux : de quel pays ou de quelle religion es-tu ? on lui dit : tu souffres ; cela suffit, tu m'appartiens, je te soulagerai... »

Pommade contre le Varron
5 francs le pot
ou 9 francs les deux pots.

Primes aux Lins

LOI DU 4 JUILLET 1931

Déclarations à établir du 1^{er} au 15 juin 1934

Nous rappelons aux liniculteurs que, pour réserver leur droit à la prime, ils doivent, selon la loi, faire les déclarations suivantes du 1^{er} au 15 juin 1934 :

1^{re} Déclaration de stock (Lins bruts ou teillés)

Provenant des récoltes 1933 et antérieures. A établir sur modèle n° 1 bis, en un seul exemplaire, et à remettre au Syndicat régional.

Ne doivent être déclarés que les lins bruts ou teillés n'ayant fait l'objet, à la date du 16 juin 1934, ni d'une livraison, ni d'une expédition, ni même d'une mise en dépôt dans les magasins généraux ou syndicats et qui, par conséquent, seront effectivement détenus par le déclarant.

Il est précisé de la manière la plus nette que tous les vieux lins en stock le 16 juin doivent être déclarés sur modèle n° 1 bis, même s'ils ont fait l'objet d'une déclaration tardive ultérieurement et même tout récemment.

2^{de} Déclaration de récolte (Lins ensemencés en 1934)

Etablir une déclaration sur modèle n° 1, en deux exemplaires, dont un à remettre à la Mairie, qui devra le conserver en vue de la délivrance de copies conformes pour la constitution ultérieure des dossiers de demandes de primes.

L'autre, certifié conforme par la Mairie, à remettre au syndicat régional. Il n'y a aucun inconvénient à ce que chaque déclarant fasse établir de suite et certifier par la Mairie les copies conformes nécessaires à la constitution ultérieure de ses dossiers de demandes de primes.

3^{de} Cultures en compte à demi Pour les terres cultivées en compte à demi entre deux cultivateurs ou un cultivateur et un commerçant, chacun des deux contractants devra établir une déclaration de récolte en deux exemplaires pour la superficie totale ensemencée en mention-

En faveur de notre Production Laitière

Voici le texte de la lettre que M. Le Quen, président de notre Fédération régionale, a adressée à MM. les Sénateurs et Députés de la région, afin d'intensifier la campagne en faveur du lait :

Le 2 juin 1934.

Nous nous permettons d'attirer respectueusement votre attention sur la situation de la production laitière et plus spécialement sur la loi sur les imitations des produits laitiers. Nous vous demandons donc de bien vouloir appuyer de votre influence l'adoption et le vote intégral du texte de cette loi qui sera présentée à la Haute Assemblée du Sénat par M. Donon, sénateur, rapporteur de la Commission d'agriculture.

Nous vous serions également reconnaissants de bien vouloir vous faire l'écho de nos protestations contre les contingentements du deuxième trimestre et de faire adopter les vœux suivants :

1^{er} Contingentement des fromages et du lait concentré. — Nécessité immédiate :

a) De réduire les contingentements d'importations au-dessous de 30.000 quintaux par trimestre, y compris les importations actuelles suisses ;

b) De relever à 300 francs par 100 kilos les droits de douane sur les fromages ;

c) De réduire à 5.000 quintaux les importations de lait concentré et en poudre.

2^o Contingentement de la margarine. — Contingent total inférieur à 200.000 quintaux, compte tenu de la totalité de la production de margarine, oléomargarine, végétaline, etc.

Nous nous excusons de vous importuner de la sorte, mais nous espérons que, étant données l'importance et l'urgence de la question, vous voudrez bien prendre en considération notre demande.

Nous vous adressons à ravance nos vifs remerciements et nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Le Président de la Fédération : P. LE QUEN.



Le pincement en vert de la Taille classique chez le Poirier et le Pommier et la Méthode Lorette

QUELQUES REFLEXIONS

Voici le moment de songer aux pincements.

Chacun sait que pincer c'est serrer l'extrémité herbacée d'un bourgeon entre le pouce et l'index et décapiter ainsi le sommet du jeune rameau.

Dans quel but ? Pour faire refouler la sève et gonfler les yeux de la base dans le but de les transformer en dards, qui eux-mêmes se transforment, avec le temps, en boutons à fruits.

A combien doit-on pincer, en principe, un jeune rameau à bois de poirier ? L'excellent auteur Vercier, si apprécié, dit : à cinq bonnes feuilles au-dessus de celle, ou celles, en rosette de la base.

Que ferons-nous, lorsque le bourgeon du haut, qui recevra le plus la poussée de la sève, sera bien reparti ? On le repincera à deux bonnes feuilles.

Si le sujet est très vigoureux, et malgré les pincements donnés, donne trois jets vigoureux à bois, que devons-nous faire ? Là nous aurons deux cas de taille en vert, car il nous faudra tailler et non plus pincer. On en fera tomber les deux supérieurs en rabattant d'un coup de serpette au-dessus du rameau le plus bas, et pincant ensuite la cime du dernier à quatre bonnes feuilles, ou si la couronne est particulièrement forte.

On taille sur leur empatement les deux bourgeons à bois de la base et on taille celui du haut issu d'un deuxième pincement (le premier fait à deux feuilles), également à deux feuilles. L'insiste sur ce fait du rabattement sur l'empatement des deux rameaux du bas, car en faisant ceci nous approchons, au moins dans son principe, de la taille Lorette, si combattue jadis à ses débuts et qui a fait école, car les résultats obtenus sont très intéressants. Avant de reprendre le sujet, résumons dans un court interrogatoire le pincement de la taille en vert du pommier, comme nous venons de le faire pour le poirier, pour en montrer la différence.

Le pommier, dit Vercier, doit être pincé court ; en effet, ses mérphalles sont plus rapprochées.

Le jeune rameau à bois de première année sera pincé à trois bonnes feuilles, au deuxième pincement du rameau qui repart au sommet de l'œil terminal, on repince à deux bonnes feuilles ; s'il se forme sur un sujet vigoureux des triples rameaux à bois à la suite du deuxième pincement, on a le même cas de taille en vert à envisager que pour le poirier : on en rabat les deux rameaux supérieurs sur l'inférieur et on pincera ce dernier à trois bonnes feuilles, ou dans un cas de vigueur au-dessus de la moyenne — on aurait intérêt — on taille à deux feuilles le bourgeon supérieur et on rabat les deux inférieurs sur leur empatement.

A-t-on tant à se plaindre que de la taille classique ? Je ne le crois pas, car de nombreux cultivateurs en usent avec succès. Quel est son inconvénient ? C'est qu'elle donne pas mal de travail à la taille d'hiver, et si l'on veut être logique et faire non un demi-travail mais un travail complet, cela n'empêche pas, au contraire, de faire les pincements et les tailles en vert, qui en doublent les bons effets en été, au printemps, et quand on voit tant d'arbres négligés ou demi-négligés, chargés de longs brins de bois à l'automne, on se dit : les gens n'ont fait ni pincement ni taille en vert. Il règne une grande confusion dans les ramures, ils doivent se chauffer au bois et pensent à récolter surtout des fagots, et l'on termine en songeant : si seulement ils gardaient précieusement au sec cette bonne cendre de bois de leur foyer pour la repandre sur le sol de leur fruitier et récupérer au moins, en faisant cet acte, de la potasse de première qualité, gratuite, si utile à aider les bonnes fructifications, à avoir de beaux et bons fruits solidement attachés à l'arbre.

Entendons maintenant la thèse des défenseurs de la taille nouvelle (les grandes lignes résumées bien entendu). Simple comme bonjour ! C'est l'œuf de Colomb, mais il fallait y songer : lorsque le rameau à bois atteint la grosseur d'un crayon de taille courante, on rabat le dit rameau au-dessus de la rosette des feuilles de la base. Le résultat est clair, la sève veut s'échapper à nouveau pour donner d'autres pousses, mais ne pouvant trouver d'issue que dans les rides de la base du rameau rabattu, ces pousses sortent avec peine et lentement, et le résultat est une poussée de dards nombreux. Résultat encore là, presque quasi-suppression de la taille d'hiver, mais par contre floraison très abondante, disons-le, extraordinaire, qui oblige après la fécondation à éclaircir une bonne partie des fruits si on ne veut avoir une nuée de « poirillons », au lieu de fruits de bonne taille. Ce que j'avance, je l'ai vu dans un potager fruitier de bon amateur, aimant l'horticulture ; cet

amateur, universitaire, libre surtout l'été, trouvait cette taille fort commode car il pouvait la faire pendant ses vacances, et sa taille d'hiver, par contre, était nulle. Son jardin est situé au bord de la mer, dans un des coins les plus « éventés » de la Loire-Inférieure ; ses arbres étaient couverts de dards superbes. Par contre, je dois dire aussi que mon excellent ami Gourville, de Morlaix, jeune pomologue de valeur, trop tôt disparu des suites fatales de guerre, appréhendait l'utiliser, car il craignait, pour ses cultures, le chancre, le climat breton étant trop « mou », trop « poussant » sans arrêt pour cette taille, lors qu'à Wagonville, dans le Nord, le climat est certes beaucoup plus rude, il y a là de vrais hivers et de vrais étés.

Conclusion : Que ferons-nous alors, traités par le désir, d'une part de rester des « classiques », et d'autre part de devenir des « modernes », « d'évoluer » ? A mon avis, ceci : Si vous êtes contents de vos arbres, de leur santé, de leur fructification, continuez la taille classique ; pour-quoi l'abandonner ? Mais si, par contre, vos sujets ne veulent vous donner que du bois, encore du bois et toujours du bois, malgré vos efforts, alors je ne vois qu'un remède, un seul : la taille Lorette, qui bien appliquée devra donner des résultats, sans quoi plus d'espoir, prenez une pioche et arrachez vos arbres.

Cette réponse est une réponse de Normand, dira-t-on, non, mais une réponse de « Poitevin croisé d'Aveyronnais », qui, considère que dans toute chose, dans toute discussion, il faut être d'abord logique et ne pas prendre un parti acharné pour telle ou telle méthode, mais extraire de toutes les méthodes ce qu'elles peuvent avoir de bon, pour le seul but qu'on doit chercher dans un jardin fruitier : à l'apaisement de qui va sembler énorme !... avoir du fruit, G. DURIVALLI,

Ingénieur horticulteur, Directeur du Jardin des Plantes.

Grands Réseaux des Chemins de Fer Français

Les Grands Semaines de Paris Un Voyage gratuit

Du samedi 16 juin au dimanche 8 juillet, auront lieu à Paris de grandes fêtes comportant des manifestations d'éclat, d'art, de musique, de compétitions sportives et de réjouissances populaires, avec participation des armées de terre, de mer et de l'air.

A cette occasion, les Grands Réseaux de Chemins de Fer Français délivreront des billets spéciaux comportant le tarif ordinaire des billets simples pour le parcours d'aller à Paris et la gratuité complète du retour. (Minimum de perception : 1^{er} et 2^o cl. 20 fr., 3^e cl. 15 fr., 3^e cl. 10 fr.)

Ces billets spéciaux seront émis de toutes gares pour Paris, du vendredi 15 juin au dimanche 21 juin. Ces billets pourront être délivrés à l'avance avec, comme date d'émission, la date indiquée par le voyageur pour son départ des gares françaises ou son passage aux gares frontalières françaises.

Le retour de Paris ne pourra s'effectuer, au plus tôt, que le sixième jour suivant la date d'émission portée sur le billet et, au plus tard, le mardi 10 juillet.

Aucun arrêt ne sera autorisé à l'aller ; par contre, toutes facilités d'arrêt en cours de route seront données au retour.

Pour tous renseignements s'adresser aux gares des Réseaux français, aux Agences de voyages et, à l'étranger, aux Bureaux communs des Chemins de fer français.

Machines Agricoles

Ecrémeuses Barattes métalliques Tonnes à Purin

Nouveaux modèles robustes, munis des derniers perfectionnements. Construction soignée, la seule avec bassin d'huile intégral. Ecrémage parfait. Certificat de garantie de 10 ans.

Munies d'un température formant corps avec l'appareil, permettant l'été de le remplir d'eau fraîche et d'obtenir un beurte absolument ferme. L'hiver on y met de l'eau tiède pour ramener la température de la crème à environ 15 ou 16 degrés. Celle-ci est mise en mouvement par six palettes.

ou à eau, voie normale ; crochets d'attelage au bout des limons. En tôle d'acier de 3 mm, fonds emboutis, robinet droit ou coudé, au choix. Tous modèles entièrement galvanisés après fabrication. Construction irréprochable. Se font en trois types :

Prix du Tonneau galvanisé sans pompe

Contenance Economique rous ter rous lra rous lra rous lra

400... 1.340 fr. 500... 1.355 » 1.005 fr. 1.740 fr. 600... 1.430 » 1.055 » 1.790 » 700... 1.595 » 1.175 » 2.005 » 800... 1.640 » 1.195 » 2.050 » 1.000... 1.710 »

Avec pompe « Simplex », 3.000 litres à l'heure, sans clapets, corps en cuivre, regard pour visite instantanée, 2 m. 50 tuyau caoutchouc et 1 m. 50 tube d'aspiration avec crépine : 690 fr. en supplément. Ou pompe « Rhône » en tôle galvanisée : 445 fr. en supplément.

Remise à nos adhérents, port rembourré sur facture.

Autre modèle sur demande.

Pompes à purin

En tôle galvanisée. Diamètre du cylindre, 15 centimètres ; tuyaux de 9 centimètres.

Débit, 12.000 litres environ, pousse à toute profondeur, ses deux tuyaux s'adaptant à la longueur voulue.

Vidage rapide, ne s'engorge jamais. N° 1, 2^o 60 à 3^o 60 305 fr. N° 2, 3^o à 4^o 50 345 fr. N° 3, 4^o 20 à 5^o 75 395 fr.

Support fixe pour ces pompes : 95 fr. Modèle spécial sur brouette, avec 3 mètres de tuyau caoutchouc : 565 fr.

Prix départ usine, Remise à nos Adhérents.

Moulin à Beurre

En fer-blanc étamé, même mécanisme que la baratte ci-contre.

Contenance 12 litres : 71 fr. — 14 litres : 74 fr. — 18 litres : 86 fr. — 22 litres : 96 fr. Prix départ Nantes et remise à nos adhérents.

Barattes en chêne BARATTES FIXES à double vitesse, tonneau chêne premier choix. Fabrication soignée. marche garantie.

Rouleaux montés En tôle d'acier, avec chaises en fer, moyeux fonte et rayons fer plat. Grande robustesse. Ces rouleaux sont livrés avec limonière, ou, sur demande, avec timon. Ils peuvent aussi être munis d'un décrotoir et d'un siège. Dispositif spécial pour le graissage rapide des moyeux intérieurs.

Prix au kilo : 1 fr. 75 départ usine. Remise à nos Adhérents.

Autres lances et jets, nous consulter.

Ce que l'on peut faire avec 10.000 francs

Vous avez 25 ans et votre enfant a un an. En versant 10.000 FRANCS à la

CAISSE NATIONALE DES RETRAITES pour la VIEILLESSE

ou à la CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE en CAS de DÉCÈS

VOUS ASSUREZ A VOTRE CHOIX

Soit à votre famille : un capital de 36.337 francs, à votre décès.

Soit à vous-même : une rente viagère de 6.140 francs, à 60 ans.

Soit à votre femme : une rente viagère de 2.542 frs, à votre décès.

(en supposant qu'elle ait le même âge que vous)

Soit à votre enfant : une dot de 26.160 francs, pour sa majorité.

Demandez tous renseignements gratuits dans toutes les Trésoreries Générales, Recettes des Finances et Perceptions, dans tous les Bureaux de Poste, ou écrivez — sans affranchir — au Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations — 56, Rue de Lille, à PARIS (7^e) — sans engagement de votre part.

Les meilleures garanties Les tarifs les plus avantageux

un tour de force

une nouvelle huile de marque, pour autos, de qualité garantie, vendue le bidon de 2 litres 16fr. (emballage perdu) OLAZUR DESMARIS FRÈRES

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 4 Juin 1934

ANIMAUX	Amants	Vendus	COURS OFFICIELS					PRIX APPROXIMATIFS				
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.
Bœufs.....	3.70	3.260	6 80	5 80	4 80	7 60	4 08	3 20	2 40	4 70		
Vaches.....	2.191	2.100	6 80	5 30	4 60	8 00	4 08	2 90	2 30	5 12		
Taureaux.....	520	500	4 80	4 30	3 90	5 30	2 88	2 35	1 95	3 28		
Veaux.....	2.480	2.385	9 50	7 70	5 90	11 40	5 70	4 38	3 25	6 85		
Moutons.....	10.454	10.100	15 90	11 80	9 80	16 80	7 95	5 55	4 30	8 40		
Porcs.....	2.211	2.211	6 56	6 00	4 30	7 14	4 60	4 20	3 00	5 00		

Du Jeudi 7 Juin 1934

Bœufs.....	1.441	1.300	6 60	5 50	4 50	7 40	3 95	3 02	2 25	4 58		
Vaches.....	933	850	6 50	5 00	4 30	7 80	3 90	2 75	2 15	5 00		
Taureaux.....	300	29	4 60	4 10	3 70	5 10	2 75	2 25	1 85	3 15		
Veaux.....	2.296	2.200	9 30	7 50	5 70	11 20	5 58	4 27	3 13	6 79		
Mouton.....	6.276	6.100	15 60	11 20	9 20	16 60	7 80	5 25	4 05	8 30		
Porcs.....	1.285	1.285	6 28	5 72	4 30	7 00	4 40	4 00	3 00	4 90		

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 6.081. — Maine-et-Loire, 693; Sarthe, 340; Mayenne, 335; Loire-Inférieure, 290; Indre-et-Loire, 75; Deux-Sèvres, 165; Vienne, 110; Vendée, 270. MOUTONS : 10.151. — Maine-et-Loire, 185; Sarthe, 128; Vienne, 119; Vendée, 65; Afrique, 2.115; étrangers, 77. VEAUX : 2.380. — Maine-et-Loire, 190; Sarthe, 510; Mayenne, 39; Loire-Inférieure, 40; Indre-et-Loire, 70; Deux-Sèvres, 40; Vienne, 30; Vendée, 15. PORCS : 2.211. — Maine-et-Loire, 190; Sarthe, 90; Loire-Inférieure, 270; Indre-et-Loire, 85; Deux-Sèvres, 115.

Association Générale des Producteurs de Viande

Les Travaux du Comité des prix de la viande

Le Comité chargé de l'étude des questions concernant la vie chère, et notamment des prix de la viande, a tenu au cours des dernières semaines plusieurs réunions sous la présidence de MM. Herriot et Tardieu, ministres d'Etat.

Les producteurs ont été représentés à toutes ces réunions, où ont été entendus également les représentants des autres corporations intéressées. Il ne saurait être question, ici, de rendre compte en détail des nombreuses séances tenues et des conversations qui ont eu lieu, soit au Comité même, soit dans les sous-commissions désignées pour l'étude de la vente au détail et des transports.

Au surplus, l'étude du problème n'est pas terminée et d'autres réunions se tiendront en juin avant la rédaction du rapport définitif.

Il semble dès maintenant — et sans que l'on puisse préjuger de la suite des travaux en cours — que les points suivants doivent être l'objet d'études particulières qui pourront aboutir à des améliorations partielles :

Prix et conditions de transport, pour le bétail sur pied, notamment ; Fiscalité en général, plus spécialement taxe à l'abatage (base de perception) et octroi (surtout pour Paris) ;

Organisation du marché de Paris, surtout au point de vue des viandes foraines ;

Contrôle de la vente au détail et simplification de la nomenclature des morceaux.

Educution du public pour la façon d'acheter et plus spécialement pour la « basse ». Nous tiendrons naturellement nos adhérents au courant des résultats de ces diverses études.

Chronique des Marchés

LA VILLETTE

Le mois de mai s'est montré assez favorable au commerce du bétail. Les envois sur le marché ont été en général, plus modérés.

En gros bétail, après un léger fléchissement au début du mois, dû à un coup de chaleur, les cours se sont immédiatement repris.

En veaux, le marché est toujours très sensible aux arrivages. Pendant tout le mois, les cours ont subi une série de mouvements de hausse et de baisse, conséquence d'envois insuffisants puis excessifs.

En moutons, malgré l'arrivée

NOTES PRATIQUES DE DROIT RURAL

LA CHASSE

L'exercice de la chasse est soumis à l'accomplissement de certaines formalités et entraîne l'observation de certaines règles.

Le but de cette note est de résumer ces formalités et ces règles. Le chasseur se propose de s'emparer du gibier, soit en vue de la consommation, soit en vue de la destruction.

Etant donné que le chasseur utilise, à cet effet, des armes qui peuvent devenir dangereuses pour autrui, il convient de ne pas autoriser tout le monde à chasser. C'est pourquoi, un chasseur doit être muni d'un permis de chasse. L'Etat profite d'ailleurs de la délivrance du permis de chasse pour percevoir un impôt dont il remet une partie à la commune.

D'autre part, le chasseur recherche et poursuit le gibier là où il est, c'est-à-dire, le plus souvent sur un terrain qui appartient à un propriétaire. Il a donc fallu déterminer dans quelles conditions il pouvait pénétrer sur un terrain qui ne lui appartient pas.

Enfin, s'il est des cas où la présence du gibier en quantité trop considérable devient un danger sérieux pour les récoltes, le plus souvent, le gibier est assez rare et il convient de s'opposer à ce qu'il soit détruit en grande quantité. De là la prohibition de certaines armes ou de certains engins.

C'est également dans le but de conserver le gibier que la chasse n'est pas autorisée toute l'année.

Permis de chasse

Le permis de chasse est délivré par le Préfet, ou par le Sous-Préfet, dans son arrondissement.

Le chasseur peut demander, soit un permis départemental, soit un permis général.

Le permis départemental permet de chasser dans tout le département et sur le territoire des arrondissements voisins.

Le permis général est valable pour toute la France.

Pour obtenir le permis de chasse (départemental ou général) il faut faire une demande sur papier timbré à 4 francs. Il n'y a pas de formule spéciale. Elle peut être établie comme suit : Monsieur le Préfet (ou Sous-Préfet). Le soussigné (nom, prénoms, profession, adresse) a l'honneur de vous prier de bien vouloir lui délivrer un permis de chasse. Ci-joint la quittance du percepteur. Signalement : (taille, couleur des cheveux, des yeux, signes particuliers, etc.).

Cette demande est remise au maire de la commune où le chasseur a sa résidence habituelle, avec la quittance du percepteur.

C'est en effet chez le percepteur que doivent être versés les droits qui sont : pour le permis départemental cinquante-quatre francs et pour le permis général deux cents francs. Ces droits doivent être acquittés avant de demander le permis de chasse, mais en aucun cas, le reçu du percepteur ne peut tenir lieu du permis de chasse.

Celui qui a déjà obtenu un permis de chasse peut en faire proroger la durée en adressant une demande de prorogation à laquelle il joint la quittance du percepteur.

A quelque époque qu'ils soient délivrés, les permis de chasse sont valables pour une année, à dater du premier juillet.

Nous ne saurions donc trop conseiller à nos lecteurs d'adresser leur demande le plus tôt possible pour être sûrs d'avoir leur permis en temps voulu. En effet, si tous les intéressés attendent au dernier moment pour faire leur demande, les services de la Préfecture et des Sous-Préfectures se trouvent dans l'impossibilité d'établir tous les permis en même temps. Il y a donc avantage à être en possession de son permis quelques jours ou quelques semaines plus tôt, puisque la durée de

validité est la même, et l'on ne risque pas de voir le jour de l'ouverture arriver avant d'avoir son permis.

Tout le monde ne peut pas obtenir un permis de chasse.

Le permis de chasse ne peut être délivré :

1° Aux mineurs qui n'auront pas seize ans accomplis ;

2° Aux mineurs de seize à vingt et un ans, à moins que le permis ne soit demandé pour eux par leur père, mère, tuteur ou curateur, porté au rôle des contributions ;

3° Aux interdits.

Il ne peut être accordé :

1° A ceux qui, par suite de condamnations, sont privés du droit de port d'armes ;

2° A ceux qui n'auront pas exécuté les condamnations prononcées contre eux pour un délit de chasse.

3° Aux interdits de séjour.

Enfin, le préfet peut refuser le permis de chasse : 1° à tout individu majeur qui n'est point personnellement inscrit, ou dont le père ou la mère n'est pas inscrit au rôle des contributions ;

2° A tout individu qui, par une condamnation judiciaire, a été privé de certains droits civiques et civils ;

3° A tout condamné à un emprisonnement de plus de six mois pour rébellion ou violence envers les agents de l'autorité publique ;

4° A tout condamné pour délit d'association illicite, de fabrication, de distribution de poudre, armes ou autres munitions de guerre ; de menaces écrites ou de menaces verbales avec ordre ou sous condition ; d'entrave à la circulation des grains ; de dévastation d'arbres ou de récoltes sur pied, de plants venus naturellement ou faits de main d'homme ;

5° A ceux qui auront été condamnés pour vagabondage, mendicité, vol, escroquerie ou abus de confiance.

Le permis de chasse doit être présenté à tout agent de l'autorité publique qui le demande. En pratique, un délai de vingt-quatre heures est accordé pour présenter le permis, avant de dresser le procès-verbal.

Pour en terminer avec la question des permis de chasse, nous devons signaler un cas où l'on peut chasser sans permis.

La loi prévoit en effet que le propriétaire ou possesseur peut chasser ou faire chasser en tout temps, sans permis de chasse, dans ses possessions attenantes à une habitation et entourées d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins et empêchant complètement le passage de l'homme et celui du gibier au poil.

Temps pendant lequel on peut chasser

On ne peut chasser que pendant la période où la chasse est ouverte.

Les jours et heures d'ouvertures des chasses, sont à titre, soit à cor et à cri, soit déterminés par un arrêté du préfet publié au moins dix jours à l'avance.

Les jours de clôtures sont également déterminés par un arrêté du préfet.

Le préfet peut, dans le même délai, sur l'avis du conseil général, retarder la date de l'ouverture et avancer la date de la clôture de la chasse, à l'égard d'une espèce de gibier déterminée.

Pendant la période d'ouverture de la chasse, celle-ci n'est permise que pendant le jour. La chasse de nuit est formellement interdite.

Exceptionnellement, le propriétaire ou possesseur de terrains clos dans les conditions indiquées ci-dessus peut chasser en tout temps.

Dans notre prochaine note, nous parlerons des délits de chasse et des engins prohibés.

CHARDEN,

Licencié en droit,

(Reproduction interdite).

L'Institut Dentaire National

23, Place de la Bourse — (Angle rue de la Fosse) — NANTES

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL permet aux gens de la campagne de se faire soigner, extraire, et remplacer les dents par ses spécialistes. Tous les soins et les dentiers leur coûtent le même prix qu'aux assurés sociaux.

Avant l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, pour certains soins dentaires, les gens de la campagne devaient dépenser 100 francs.

Les cours actuels communiqués et officiellement pratiqués par l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL sont :

SOINS	
Extraction, la première.....	8 fr.
les autres.....	4 fr.
Plombage.....	12 fr.
Traitement racine.....	12 fr.

Dentier, la dent..... 16 65

EXEMPLE :
Dentier 10 dents, 2 crochets et une base..... 203 15

Dentier complet, haut 14 dents plus 1 base, bas 14 dents plus 1 base..... 499 50

Tous ces soins et travaux présentent les garanties de l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL.

L'heure d'ouverture des foires

Dans un précédent numéro, nous faisons savoir à nos lecteurs qu'un bon nombre de communes du nord de la Loire-Inférieure et des communes limitrophes d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan avaient décidé d'avancer l'heure d'ouverture de leurs foires.

Nous donnons aujourd'hui la liste de ces communes :

Pour la LOIRE-INFÉRIEURE : Abbaretz, Bouvron, Conqueru, Dreftac, Fégéac, Guéméné-Penfao, Guenrouët, Jans, Lusanger, Le Gars, Marsac-sur-Don, Missillac, Mésac, Notre-Dame-des-Landes, Puceul, Saint-Gildas-des-Bois, Saint-Vincent-des-Landes, Vay.

Pour ILLE-ET-VILAINE : Bain-de-Bretagne, Brain-sur-Villaine, Erce-en-Lamé, Grand-Fougeray, Langon, Messac, Piriac, Poligné, Renac, Redon, Sainte-Marie, Sainte-Anne-sur-Villaine, Saint-Ganton, Saint-Sulpice-des-Landes, Sixt-sur-Aff, Teillé.

Pour le MORBIHAN : Carentoir, Cournon, Glénac, La Gacilly, Les Fougerêts, Queneuc.

Nous rappelons à nos lecteurs que l'ouverture des foires, dans toutes ces communes, aura lieu à DIX HEURES, à partir du 1^{er} juillet prochain.

Les agriculteurs, commerçants et forains sont donc invités à prendre bonne note de la liste des communes que nous publions et à ne pas oublier, à partir du 1^{er} juillet prochain, d'être exacts sur les champs de foire à l'heure indiquée.

Service de Droit rural et de Défense juridique

Service de consultations de Droit Rural et de Défense Juridique et Fiscale, réservé à nos adhérents et concernant toutes questions : baux, mitoyenneté, bordages, impôts, rétrocessions d'impositions, droits de successions, ventes, échanges, contrats, etc., etc..

Les syndiqués devront nous adresser, par lettre, leurs questions aussi détaillées que possible (avec plan ou schéma s'il est nécessaire) et joindre, pour couvrir les frais de cette consultation (recherches, affranchissement, etc.), la modique somme de 5 francs par question. Discretion absolue.

Adressez toutes correspondances au nom de M. R. Fature, Service technique du Syndicat, 2, rue Scribe.

Si vous voulez une

ONDULATION ELECTRIQUE INDEFRISABLE

garantie malgré la pluie...

chez CAILLOCE

10, Rue Crébillon — NANTES

Vous aurez un travail soigné et consciencieux aux plus bas prix.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

53. — Vente en confiance de VACHES et GENISSES Normandes, sélectionnées et de race pure. S'adresser au Bureau du Syndicat.

61. — Middle White Yorkschire, à vendre REPRODUCTEURS tous âgés élevés, en plein air toute l'année ; JEUNES TRUITS de quatre mois ; TRUITS PLEINES. S'adresser Elevage de la Jullennais, Saint-Etienne-de-Montluc (L.-I.). Visible sur rendez-vous ; téléphone 49. Tarif franco sur demande.

71. — A vendre, CAMION de jardinier, état neuf. S'adresser M. François Chevalier, 8, rue du Coudray, Nantes.

73. — A vendre CINQ BARRIQUES de Pinot 1933, primé au concours du Loroux-Bottereau, pouvant faire bon vin de bouteille ; prix modéré. S'adresser au Syndicat.

74. — TAUREAU 10 mois, grande origine laitière, par « Postillon », fils de « Primevère », inscrit au livre d'élevage avec 5.394 kilos de lait et 324 kilos de beurre en 300 jours, et « Etincelante », par Trinité (deux fois championne concours laitier-breuvier). Letréguilly, éleveur, Sables (Mayenne).

75. — A vendre, CHAUDIERE timbrée 9 kilos, marque Nassivet. Prendre adresse au Syndicat.

76. — A vendre, pour cessation d'entreprise à la suite de maladie, un MATERIEL DE BATTAGE composé d'une chaudière à vapeur Merlin, vanneuse Merlin avec monte-paille. Prix avantageux ; facilité de paiement. S'adresser M. Joseph Chatelet, régisseur, Guenrouët (L.-I.).

DEMANDES

59. — JEUNE MENAGE, cultivateur, toutes mains, jardin, permis de conduire, sérieux et travailleur, cherche place libre au 24 juin. S'adresser au Syndicat.

60. — CELIBATAIRE, cultivateur-vigneron, demandé, nourri, couché, blanchi, muni de bonnes références. S'adresser au Syndicat.

61. — MENAGE toutes mains, jardinage et maison, est demandé. Ecrire avec références à M. Morio, La Vallée, Saint-Etienne-de-Montluc (Loire-Inférieure).

62. — JEUNE HOMME cherche place jardinier, soit chez maraicher ou maison bourgeoise (23 ans, libéré service militaire). S'adresser au Syndicat.

63. — MENAGE cultivateur, avec ou sans enfant en âge de travailler, demande place cultivateur ou vigneron, garde ou chef de culture. 2° A vendre, UN BOUC de trois ans. 3° UN CHIEN extra pour garder les vaches (trois ans). S'adresser au Syndicat.

64. — On demande une BONNE à tout faire, de 17 à 35 ans, pour maison bourgeoise. Ecrire à M. Dillé, 27, rue de Strasbourg, Nantes.

65. — On demande à acheter un BON CHEVAL pouvant faire culture et être attelé. S'adresser au Syndicat.

66. — On demande à acheter TOMBEREAU d'occasion, en très bon état. Ecrire Quehouin, Le Tertre, Saint-Félix, Nantes.



NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 7 juin.

Farine de froment..... 175
Blé (d'après la nouvelle loi)..... 131
Avoines grises ou noires..... 52
Avoines bigarrées..... 98
Sarrasin Bretagne..... 98
Sarrasin Loire-Inférieure..... 99
Orge indigène..... 70
Son bonne fabrication..... 33/34

Ces prix s'entendent par wagon complet, départ lieu de production.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de foin en bottes..... 210
Paille de blé pressée..... 200
Foin, les 500 kilos..... 230 à 250

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE

Cours du 1^{er} juin

VEAUX : 606. — Le demi-kilo sur pied : 3,75 à 5,50. Tous les kilos payables.

BOEUF : 7. — Le demi-kilo : De viande : 1^{re} qualité, 2 à 2,50 ; 2^e qual., 1,50 à 2 fr. ; 3^e qual., 1 à 1,50. Dérivés : 1^{re} qualité 4,25 à 4,75 ; 2^e qual., 3,25 à 4 fr. ; 3^e qual., 2,25 à 2,75.

MOUTONS : 246. — Le demi-kilo : 1^{re} qualité, 7,50 à 8,50 ; 2^e qual., 6,50 à 7,50.

AGNEAUX. — Sans tarif.

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE

DE CAMPAGNE

ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 606. — Le kilo sur pied : 2 fr. 75 à 4 fr. 50.

Il est à observer que ces prix s'entendent entrées en gare de Nantes, marchés, perte de kilo à déduire : 0 80.

Moeyenne : 2 fr. 875.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 6 juin.

Artichauts, les 12, Algérie 10 fr. ; Bretons, 20 fr. ; Asperges, la botte, 3 fr. ; Carottes vieilles, le kilo, 3 fr. 50. ; Carottes nouvelles la botte, 1 fr. 25. ; Choux pommes, les 16, 4 fr. ; Choux-fleurs, la pièce, 1 à 3 fr. ; Concombres, les 12, 15 fr. ; Cresson, le kilo, 1 fr. 50 à 3 fr. 50. ; Cresson, les 12, 5 fr. ; Chicorées, les 12, 3 fr. ; Epinards, le kilo, 1 fr. ; Haricots verts, le kilo, 2 à 8 fr. ; Laitues, le cent, 10 fr. ; Melons nantais, 10 à 25 fr. ; Navets, la botte, 0 fr. 75 à 1 fr. 25. ; Oseille, le kilo, 0 fr. 50. ; Oignons vieux, le kilo, 2 fr. ; Oignons nouveaux, la botte, 1 fr. ; Poireaux nouveaux, la botte, 3 à 6 fr. ; Petits pois, le kilo, 0 fr. 80 à 1 fr. ; Pêches, le kilo, 4 fr. ; Romaines, les 12, 2 fr. ; Radis, les 12, 4 fr. ; Tomates du Midi, le kilo, 4 fr. ; Pommes de terre de Noirmoutier, le kilo, 1 fr.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 6 juin.

POMMES DE TERRE

On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchés, les 100 kilos : 73 à 75 ; Saint-Malo, 75 à 78 ; Roscoff et Saint-Pol, 78 à 80 (nominal, n'expédie pas sur Paris). Sur Carreau des Halles : Algérie, 140 à 160 ; Paris, 120 à 160.

OIGNONS. — Pas de changement dans les cours. Oignons d'Egypte extra, 122 à 125 ; ordinaires, 118 à 120.

Prix-Courant (DÉTAIL)

Alimentation du Bétail

Remoulages de fèves.....	50 »
Riz Saigon n° 1.....	manq.
Riz Paddy (non décortiqué, pour chevaux et volailles).	60 »
Graines de Betteraves (nous consulter).	
Brisesures de Riz.....	manque
Issues de Riz.....	45 »
Farine de Manioc.....	73 »
Farine Le Titan pour porcs et bovins, les 100 kil. départ.....	74 »
Farine Arachide « Armor ».	72 »
Farine « Kystett ».....	175 »
Farine lactée T. T.....	175 »
Mais pour volailles.....	au cours
Tourteau Coprah, en plaques	72 »
Tourteau amélioré Chepteline	82 »

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE	
Proviende « Sucraff » N° 1...	67 »
« Sucraff » N° 2...	65 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélasse, logé	81 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (suc- cédané, avoine, tourte). logé	85 »

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement des porcs.....	81 »
Optima pour porcelets et truies.....	101 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes- Saint-Joseph ou pris à l'usine.	

ALIMENTATION DES BOEUF VACHES ET VEAUX

Optima lait.....	logé 75 »
Optima engraissement.....	logé 88 »
Optima veaux d'élevage.....	logé 84 »
Optima lait.....	logé 75 »
Optima engraissement.....	logé 88 »
Optima veaux d'élevage.....	logé 84 »
Optima lait.....	logé 75 »
Optima engraissement.....	logé 88 »
Optima veaux d'élevage.....	logé 84 »

Proviendeine

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.	
---	--

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poisson.....	153 »
Granulé condensé.....	115 »
Grande Ponduse.....	130 »
Farine de viande alimentaire	165 »

Farine d'os alimentaire.....	87 »
Coquilles huîtres broyées.....	55 »
Les 100 kilos logés sur wagon Verton.	

Aliments mélassés

Mélasse Say.....	69 »
Son mélassé Say.....	66 »
Paille mélassée Say, 50 %.....	60 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris- Gobelins et Pont-d'Ardres.	

Société anonyme «Ovox»

Boulettes « OVOX » n° 1 pour poussins.....	117 »
N° 2 pour sujets en crois- sance.....	122 »
N° 2 bis, pour poussins.....	150 »
N° 2 ter, pour poussins.....	130 »
N° 3, pour poules en mue.....	130 »
Coquilles d'huîtres, logées.....	61 »
Boulettes « LAPOX », logées.....	98 »
Farine de viande, logée.....	190 »
par 50 kilos, majoration; toiles facturées 2,50 non reprises.	

Biscuits pour Chiens

Dog Cake n° 1 (biscuits fa- rine de blé).....	140 »
Dog Cake n° 2 (biscuits fa- rine de blé avec viande). 145 »	
Ces prix s'entendent aux 50 kilos, franco de port et emballage en pe- tite vitesse, pour un minimum de 50 kilos poids brut.	

Bâches

Une bonne bâche est la meilleure assurance contre la pluie	
Double couture, coins renforcés, ail- lets cuivre tous les mètres, 1,50 de cordon à chaque coin, ou cordes à cou- lisse sur les largeurs, au choix du pre- neur. Marques comprises, marchandise rendue FRANCO TOUTES GARES de Loire-Inférieure.	

Pour le mètre carré confectionné.

Jute : vert gras.....	11 50
Lin et Jute : vert gras.....	12 30
Lin : vert gras.....	13 60
Chanvre : N° 1 vert gras ou cachou enduit.....	14 65
N° 2 vert gras ou cachou enduit.....	15 70
N° 3 vert gras.....	18 85
Coton : A vert gras.....	13 60
B vert gras.....	15 15
C vert gras.....	16 50
D vert gras.....	18 85

Passer les commandes au Syndicat.

Ne pas oublier d'indiquer l'inscrip- tion, ou sinon, les bâches seront adressées sans marque.	
---	--

Chaux

Grosse chaux en belles pier- res blanches.....	95 »
Les 1.000 kilos en vrac sur wagon Chaufonds et par 8.000 kilos mi- nimum.	

Chaux blutée pour amende- ments, suivant emballage,	85 »
85 et.....	105 »
Fleur de chaux ventilée pour vigne et arbres fruitiers.....	160 »

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »
Nous pouvons faire toutes autres formules; nous demander les prix.	

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »

Engrais

Engrais composés :	
24 azote am, 10 acide phosph.	24 50
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	47 50
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	53 »

P. Transmissions.....	3 » 3 20 3 80
P. Moteur Electr.....	4 » 4 20 4 80

Pour Ecrèmeuses

H. de vassel jaune.....	3 » 3 20 3 80
Blanche pure.....	4 » 4 20 4 80

Pour Moteurs et Autos :

Très fluide (Ford).....	3 70 3 90 4 50
Fluide, 1/2 fluide.....	4 » 4 20 4 80
1/2 épaisse.....	4 20 4 40 5 »
Épaisse.....	4 50 4 70 5 30

Huile «Evergreen»

toujours verte, su- périeure, fluide, demi-fluide ou de- mi-épaisse.....	7 » 7 20 7 80
Huile de ricin pure.....	8 » 8 20 8 80
Huile pour Moteur.....	
Diéscel.....	5 60 5 80 6 40

Graisses Agricoles

GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la boîte de 1 kg., en vente au Syndi- cat, ou franco par 24 boîtes.	
Par tambours de 25 ou 50 kilos franco.....	4 30 le kilo
Par fût de 100 kil. franco	3 60 le kilo

Graisse rose pure; Graisse vaseli- née et Valvol. Nous consulter.

Graines

Nous consulter.	
-----------------	--

Huiles Comestibles

Établissements H. de la Tuillaye HUILE D'OLIVE	
Logée en estagons, franco gare Les 5 lit. : 47 fr. 50. Les 10 lit. : 91 fr.	

HUILE « LA DELICATE »

Dép. Nantes Franco gare	
5 litres logés.....	25 25 31 »
10 —.....	49 50 58 50

Sel dénaturé

19 fr. les 100 kil. logés, départ Batz. Par 500 kilos, 18 fr.	
--	--

Produits viticoles

SULFATE DE CUIVRE	
Sulfate français, belge.....	135 »
— anglais.....	140 »

BOUILLIE BAROUSSE 60°

En caisse de 12 paquets carton de 2 kil., 46 fr. la caisse, départ Nantes.	
---	--

BOUILLIE AZUR

En caisse.....	165 »
Fardeaux.....	160 »
Les 100 kilos départ Nantes. Quantité importante, nous consulter.	

Sulfosteatite cuprique.....	123 »
Soufre.....	120 »

BOUILLIE MACCLESFIELD

60 % en caisse de 50 kilos.....	175 »
50 % en caisse de 50 kilos.....	165 »
Diminution de 25 fr. en sacs.	

Savons

Marque G. H. B. blanc extra, 72 % d'huile, garanti.....	220 »
Savon Croix d'Or extra pur, 72 % d'huile.....	225 »

Les 100 kilos départ Nantes, par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux d'une livre, au choix.

P.-O. - Midi

Principales améliorations réalisées sur la ligne de

PARIS-QUAI D'ORSAY A NANTES, SAINT-NAZAIRE, LA BAULE ET LE CROISIC

A partir du 15 mai 1934

Avance et accélération du train rapide 181 et mise en marche toute l'année de ce train entre Nantes et Le Croisic.

Paris-Quai d'Orsay, dép. 8 h. 25 (au lieu de 9 h. 50) — Nantes, arr. 13 h. 16 (au lieu de 15 h. 17) — Saint-Nazaire, arr. 14 h. 2' (au lieu de 16 h. 20) — La Baule-Escoublac, arr. 14 h. 59 (au lieu de 17 h. 07) — Le Croisic, arr. 15 h. 22 (au lieu de 17 h. 30).	
---	--

Accélération du train rapide 178.

(Lundis et samedis de fêtes du 16 juillet au 1 ^{er} octobre entre Le Croisic et Saint-Nazaire, régulier entre Saint- Nazaire et Paris).	
Le Croisic, dép. 5 h. 22 (au lieu de 5 h. 03) — La Baule-Escoublac, dép. 5 h. 44 (au lieu de 5 h. 25) — Saint- Nazaire, dép. 6 h. 22 (au lieu de 6 h. 02) — Nantes, dép. 7 h. 23 (au lieu de 7 h. 06) — Angers, dép. 8 h. 21 (au lieu de 8 h. 11), Paris-Quai d'Orsay, arr. 12 h. 26 (au lieu de 12 h. 33).	

Insecticide pour Cultures maraichères et fruitières

Produit spécial pour détruire les pucerons, chenilles, alaises, etc., ne contenant aucun poison, agissant par simple contact, par pulvérisation. Prix : 10 fr. le flacon, pour faire 50 à 60 litres de solution.	
---	--